



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

convois exceptionnels

Question écrite n° 24378

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur une mesure de précaution qui pourrait être prise pour faciliter le doublement d'un convoi routier composé de plusieurs ensembles dont la tête n'est pas visible du lieu où le dépassement est mis en oeuvre. Il suffirait qu'un panneau annonce la longueur totale de l'ensemble du convoi jusqu'à la tête pour informer le conducteur du risque qu'il court à entreprendre son dépassement. Il lui demande si une telle mesure peut être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24378

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4089

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)